

Membre du collectif  
*Ecep51*



[www.ecep51.fr](http://www.ecep51.fr)

51230 Pleurs

Le 10 juillet 2023,  
A Pleurs,

Objet : *Projet éolien des Champeaux*

Monsieur Jaquinet, Commissaire-enquêteur,

### **INFORMATION DU PUBLIC**

Vous avez été mandaté pour recueillir les contributions, observations et/ou propositions de la population sur le projet éolien dit « des Champeaux ».

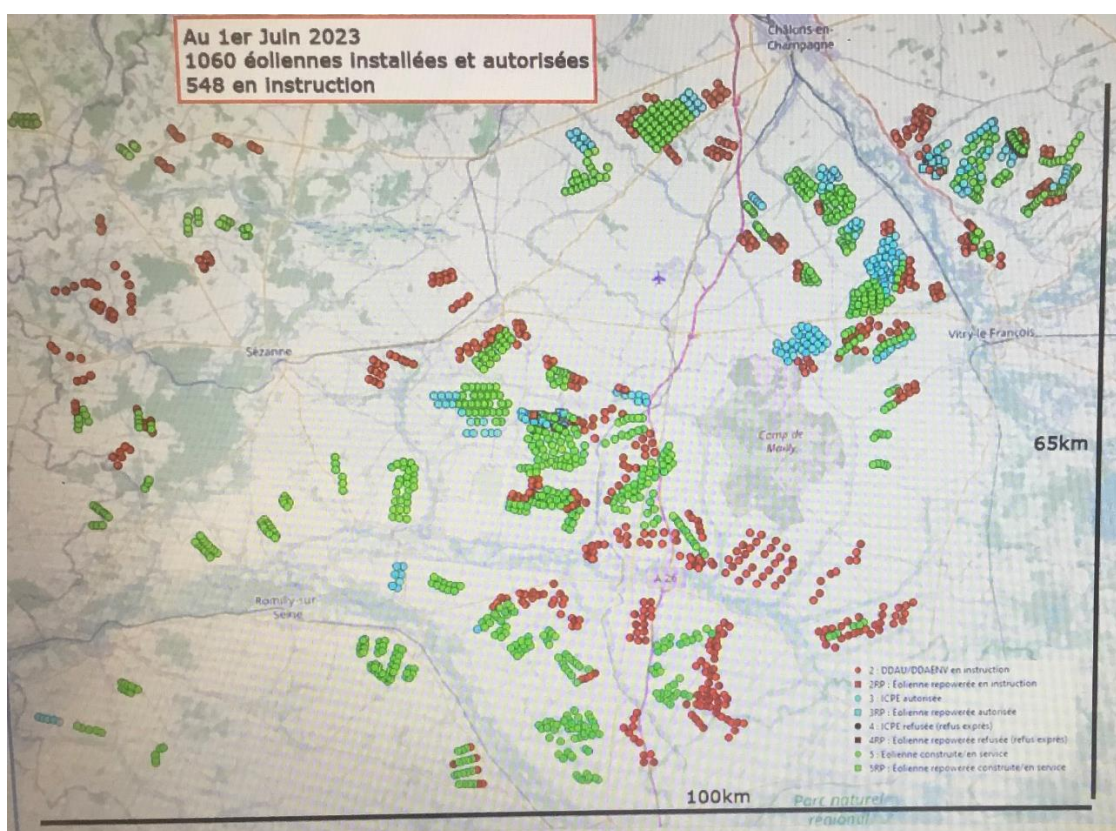
J'ai eu l'occasion de vous voir lors de la permanence du matin, le mardi 20 juin à Nesles-la-Reposte. La mairie étant inaccessible en fauteuil roulant, je vous ai demandé le résumé non-technique que j'ai pu lire dans une salle annexe. Bien heureusement, je maîtrise internet pour pouvoir consulter le reste des documents sur [Marne.gouv](http://Marne.gouv). Comme toujours, la somme des dossiers à étudier est d'une complexité rare pour le citoyen lambda. Les études visuelles et sonores sont obsolètes au vu des changements de hauteur des éoliennes (184m au lieu de 150m), d'autres manquent de clarté et de pédagogie pour nous permettre de saisir toutes les subtilités du dossier et les cartes sont difficilement visibles. Ce n'est pas sans conséquence sur les habitants qui se découragent très vite dans cette profusion d'informations, entre décrets et lois du code de l'environnement et les nombreux sigles et acronymes, c'est rédhibitoire.

Concernant les permanences, je m'interroge sur la pertinence de toutes les caler le mardi. Il est impossible à ce jour et à ces horaires de donner l'opportunité aux personnes qui travaillent de vous rencontrer.

## **SATURATION**

Ce sont 6 éoliennes de 184m de haut et de 5 à 6Mw qui viennent s'ajouter aux nombreux parcs déjà installés et aux projets en cours. Dans un rayon de 10km autour des champeaux, ce ne sont pas moins de 85 aérogénérateurs construits ou en cours sur notre territoire.

Et oui, depuis 2019, les cartes d'impact environnemental sont **caduques**. Le promoteur évite de les actualiser avec les projets développés comme St Bon, les Alouettes, les Griottes, Porte de champagne 2 (car il y a déjà le 1 ... et en attendant probablement le N° 3 ...). N'oublions pas non plus les autres projets en cours, Montpothier, Barbuise, Joiselle, la Chalmelle etc.

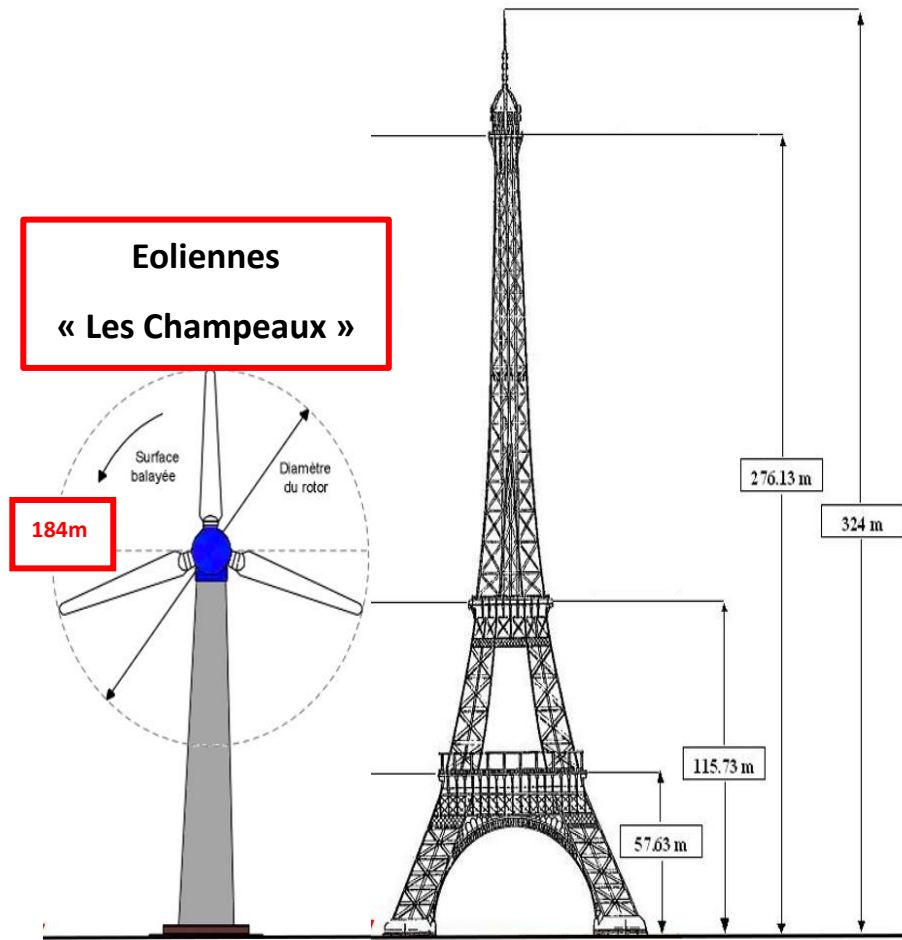


Le Sud-Ouest Marnais a déjà 10 fois la densité nationale avec plus de 1500 machines sur 8000 éoliennes en France.

Si les Champeaux venaient à être construits, les 2 villages concernés par ce projet atteindraient 35 fois la moyenne nationale.

Mais où va-t-on ? **Nos campagnes deviennent des zones industrielles au détriment des ruraux.**

Voilà ce qu'on nous inflige ... Des demis tours Eiffel en nombre.



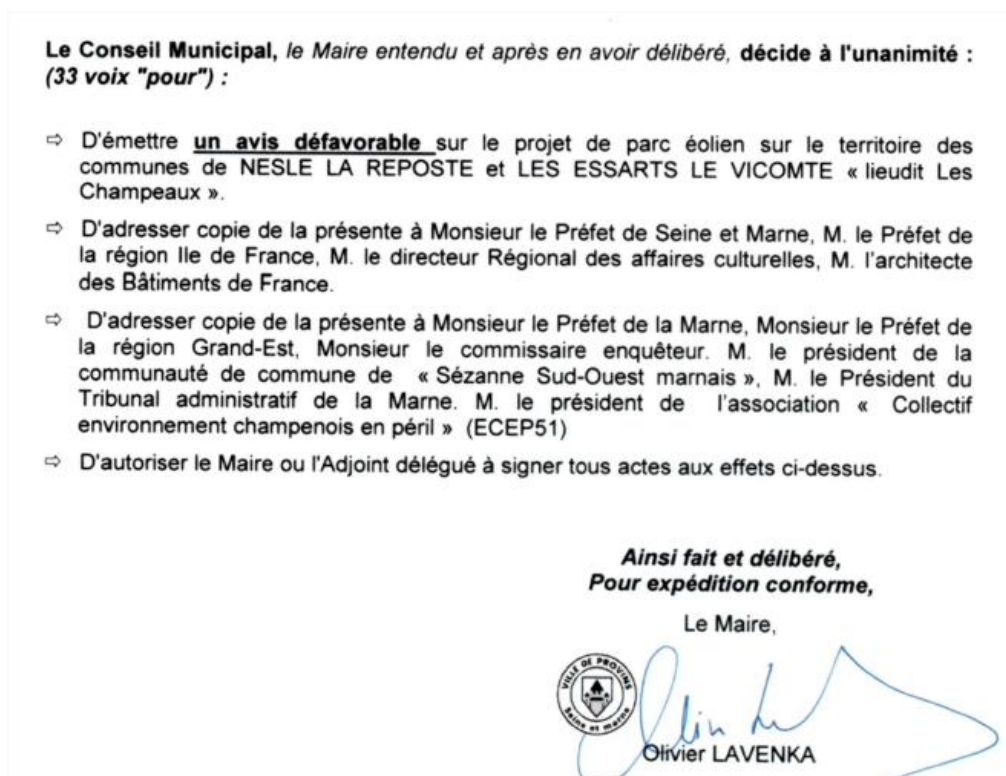
## ACCEPTABILITÉ

Comment peut-on imposer un projet à Nesle-la-reposte ou 77% des habitants ont voté **CONTRE** lors d'une consultation publique ?

- Les 2 conseils municipaux des villages concernés, à savoir Nesles et les Essarts le Vicomte ont voté **CONTRE**.
- Tout comme La Forestière, Bouchy St Genest qui votent **CONTRE**.
- Le *SGV* Syndicat Général des Vignerons qui **S'OPPOSE** au projet pour préserver les vignobles du bien « Côteaux, Maisons et Caves de Champagne » classé au Patrimoine universel de l'Unesco.
- La CCSSOM, elle aussi a voté **CONTRE**. (Elle regroupe plus de 21.000 habitants.)

### Projet Champeaux

- Le SMEP (Syndicat Mixte d'étude et Programmation du grand Provinois) a voté **CONTRE**. (81 communes regroupées au sein de 4 Communautés de Communes + 1 commune isolée)
- Provins dont le projet est dans l'aire de protection paysagère et qui a donc émis **un avis défavorable** à la création de ce parc à l'unanimité.



- L'ancien maire de Villenauxe la Grande, Mr Christophe Dham a livré un témoignage édifiant sur ces choix passés. Il est aujourd'hui **CONTRE** ce projet en particulier et contre tous les futurs projets. Voir observation N°11 sur Marne.Gouv.
- ECEP51 et les associations qui le composent sont **CONTRE**.

Tous ces **CONTRES** devraient vous interpellé. Les élus, les habitants, les associations montent au créneau et la colère gronde. Allez-vous enfin comprendre que la Marne a largement fait sa part dans le mix énergétique. **On a dépassé et de loin le seuil d'acceptabilité et la population ne cautionne plus cet envahissement intempestif.**

## BIODIVERSITÉS

Le projet doit implanter 6 éoliennes bloquées entre 3 zones boisées. (A savoir, la Forêt de la Traconne, le Bois de Nesles et le Bois de la comtesse.) Cette partie du territoire est particulièrement **riche en chauve-souris** avec aussi de **nombreuses espèces d'oiseaux surtout des rapaces.**

Afin de les préserver, la MRAe demande une garde au sol **de 30 à 40m** et d'envisager **une autre zone d'implantation notamment pour la E1 et E4** (Accord Eurobats). Le promoteur fait fi de cet avis en laissant une garde au sol de 29m et en annonçant un bridage fort sur le site.

J'aurais aimé avoir accès aux suivis post-implantation de SSE Renewables sur ses autres parcs en service **avec des données mises en perspective avec l'ERC.** Cela donnerait plus de transparence au dossier.

La multitude des parcs modifie les couloirs de migration et réduit l'espace disponible pour les oiseaux. Nous allons droit vers une destruction de la biodiversité.

## PRODUCTION

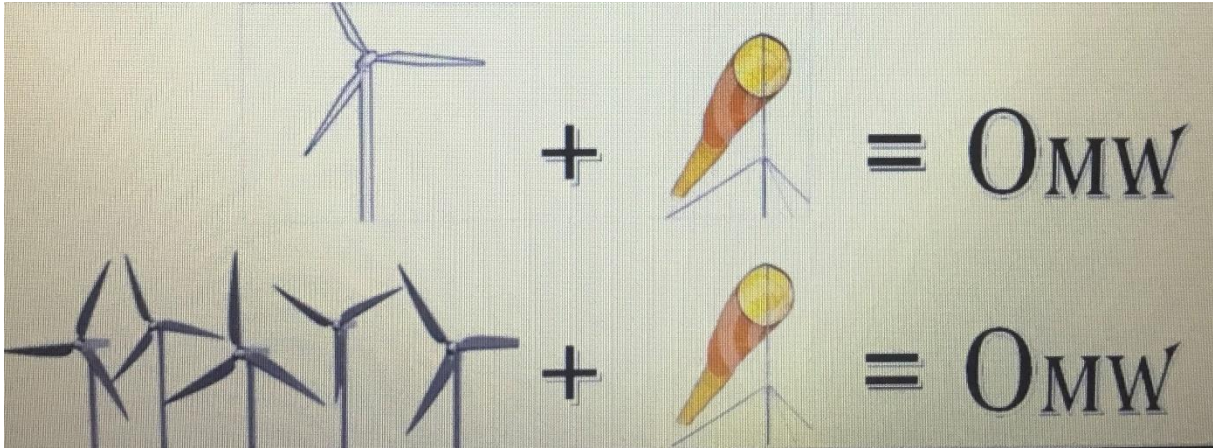
La production éolienne avec un facteur de charge maximum de 25% ne produit aujourd'hui que 8% de notre énergie en moyenne.

Sur le tableau suivant de RTE comparant le Dimanche 9 juillet 2023 (pic max à 18h45) et le lundi 10 juillet 2023 (pic max à 13h45), vous pouvez constater la courbe de l'éolien d'un jour à l'autre.



Et on peut dire que ce n'est pas fameux **4%**

Pas de vent, pas d'électricité et si le nucléaire ne peut substituer rapidement, il faudra importer ou sinon produire « carboné » (gaz, charbon). Et pour le coup, ce sera 100 % d'énergie fossile pour compenser son manque de production.



Couvrir la France d'éoliennes ne changera pas l'inefficacité d'une production aléatoire et notre pays sera irrémédiablement défiguré.

Le Céréme\* dit :

- En France, les EnR intermittentes ne décarbonent pas notre mix électrique.
- elles ne garantissent pas notre sécurité d'approvisionnement.
- elles ne sont pas compétitives.
- elles ne respectent pas l'environnement.

<https://cereme.fr/wp-content/uploads/2022/10/Note-de-positionnement-duCeremesur-le-projet-de-loi-28092022.pdf>

\*Créé en mai 2020 sous la forme d'une association de la loi de 1901, le Céréme réunit des personnes physiques, indépendantes de tout intérêt économique ou financier, désireuses d'obtenir une révision de la stratégie énergétique de la France dans le cadre de la transition écologique.

## **EN RÉSUMÉ**

Le lobby des énergies renouvelables :

- Détruit nos paysages
- Industrialise nos terres
- Sème la discorde dans nos villages
- N'empêche pas l'augmentation du coût de l'électricité
- Génère une énergie non pilotable

## *Projet Champeaux*

- Impacte les flux migratoires
  - Porte atteinte à la biodiversité
  - Dévalorise nos biens
  - Ne respecte pas la convention d'Aarhus
  - Met à mal notre santé
  - Artificialise nos terres
  - Provoque des nuisances sonores
- La liste est interminable, je m'arrêterai donc là.

### **CONCLUSION :**

L'industrialisation démesurée et outrancière au seul bénéfice de la spéculation et au détriment de la population nous amène à vivre la 6<sup>ème</sup> extinction de masse. Notre opposition aujourd'hui est un combat pour le vivant, pour la démocratie, pour l'avenir d'une humanité réconciliée avec la nature.

Vous l'aurez compris, je suis **CONTRE** cet énième projet et j'espère sincèrement que vous donnerez un avis défavorable au parc des Champeaux.

Aidez-nous à stopper cette invasion éolienne.

Merci de m'avoir lue.

SAPE